

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 07 Décembre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE.

Absent (1) : Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 29/11/2024

**2 ► DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 ET DU FIC 2025 POUR DES TRAVAUX DE  
VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des voiries communales visitées et retenues par la commission des chemins qui nécessitent de grosses réparations. Il propose de programmer la remise en état de ces voiries dans le courant de l'année 2025.

Cette liste comprend les villages ci-après :

- LE BOSTVIRONNOIS (VC 11.10)
- LA FOLLEAS (VC 17.3)
- HAUTEVILLE (VC 18.2) – Antenne CHOMETTE

L'ADIT 63 a réalisé une estimation détaillée des travaux pour 57 232,00 € HT (Le Bostvironnois : 28 542,00 € / La Folléas 19 362,00 € / Hauteville antenne CHOMETTE : 9 328,00 €).

Les travaux pourraient être subventionnés par le FIC et la DETR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le FIC nous a alloué une enveloppe de 129 000 € sur 4 ans (2023 – 2026). A l'heure actuelle, il nous reste 39 440 € sur ces 129 000 €.

Il propose alors d'utiliser toute l'enveloppe restante du FIC. De ce fait, aucune voirie ne pourrait être refait en 2026.

Pour ce qui est de la DETR, la Préfecture nous a alloué une enveloppe de 100 000 € sur 2 ans, à répartir entre 2024 et 2025. A l'heure actuelle, il nous reste 46 385 € sur ces 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ **accepte** la proposition de M. Le Maire d'utiliser toute l'enveloppe restante du FIC, soit pour 39 440 € de travaux.

↪ **accepte** de réaliser les travaux de remise en état des voiries VC11.10, VC17.3 et VC18.2 antenne Chomette pour 57 232,00 € HT une fois les accords de subvention obtenus

↪ **charge** Monsieur le Maire de monter des dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. auprès de la Préfecture ainsi qu'au titre du F.I.C. auprès du Conseil Départemental

**AR Prefecture**

063-216303099-20241207-20241207\_02B-DE  
Reçu le 12/12/2024

↪ accepte le plan de financement suivant pour les travaux :

\* subvention D.E.T.R. 30 % de 46 385,00 € : 13 915,50 euros

\* subvention F.I.C. 40 % de 39 440,00 € : 15 776,00 euros

\* autofinancement : 27 540,50 euros

→ Soit un total de 57 232,00 € HT

↪ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires afin de faire aboutir ce dossier.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Michel ROCHE

